

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013 A 19 HEURES

Présents : CHOVIN Claude, BONNARDEL Alain, BLANCHON Alain, MOTTET Hugues, CHOVIN Daniel, SIMON Roger, ALLOIX Patrick, BLACHON Fabrice, Ervée CHASSOUANT- MARCE, SOUCHARD DELAVOREILLE François.

Excusés : RICHER Catherine pouvoir à Alain BLANCHON, Séverine PALOMAS.

Absents : LINQUETTE SCHÖPFER Laurence, Patrick ALLOIX, AUBERT Pierre-Edouard.

Monsieur Fabrice BLACHON est nommé secrétaire de séance.

Les comptes rendu du 25 mars et 8 avril 2013 ont été approuvés.

Décision modificative affectation résultat service assainissement sur le Budget principal :

Du fait du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du canton de Bourg de Péage au 1^{er} janvier 2013 le conseil municipal décide de reprendre les résultats du service assainissement et de les intégrer sur le budget principal, à savoir :

- excédent de fonctionnement de 22 475.33 €
- excédent d'investissement de 3 251.68 €.

Compte tenu de ces résultats le conseil municipal accepte la décision modificative reprenant :

- l'excédent de fonctionnement augmenté de 22 475.33 € soit un report de fonctionnement de 99 136.01 €.
- le déficit d'investissement diminué de 3 251.68 €, soit 75 914.43 €.

Accordé à l'unanimité.

Demande de subvention aménagement des vestiaires du terrain de foot ball au Département et au FAFA :

Les vestiaires et sanitaires du terrain de football sont devenus insuffisants pour accueillir tous les joueurs lors des matchs officiels. La construction de deux vestiaires supplémentaires et de sanitaires à un coût évalué à 75 000 € hors taxes, le conseil municipal sollicite le département de la Drôme pour une subvention de 30 000 € et le Fonds d'Aide au Football Amateur pour une aide de 15 000 €.

Accordé à l'unanimité.

Instauration d'une ligne de trésorerie :

Dans l'attente de la vente des terrains à HPR pour un montant de 65 000 € et suite à la réalisation de plusieurs investissements, il va être nécessaire de prévoir une ligne de trésorerie de 75 000 €. Le conseil à l'unanimité charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires.

Séance levée à 20 H 30.

Le secrétaire :

Fabrice BLACHON

Le Maire :

Claude CHOVIN